

Agent de bibliothèque



Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Rythme de travail :
- Travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres (notamment en fonction des événements culturels)
- Horaires atypiques :
 - Horaires irréguliers
- Travail en astreinte ou permanence :
 - Possibilité de travail le week-end
- Contraintes visuelles :
 - Travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux :
- Contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Contact avec un public en situation précaire, présentant des difficultés linguistiques, sociales ou présentant des déficiences, multiplicité des tâches

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance sonore (P) : téléphone, photocopieur, espace de travail bruyant (hall d'accueil...)
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public accueilli (grippe, gastro-entérite...)

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre... ;
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran, confidentialité des locaux

2. Mesures de prévention collective

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux (dispositifs limitant le bruit au sol, murs et plafonds)
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur, outils informatiques ergonomiques
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement (pour assurer une confidentialité des échanges tout en gardant un contact avec les autres collègues), ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Locaux de travail : assurer la confidentialité des échanges avec le public tout en gardant un contact avec les autres collègues ;
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention...);
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, travail en transversalité, suivi médico-psychologique régulier, éviter les situations de travailleur isolé

3. Mesures de prévention individuelles

- Autres :
 - soutien psychologique personnalisé,
 - aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, portes documents, casque téléphonique sans fils,
 - respect des règles d'hygiène

4. Formations / Informations

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit : utilisation des outils informatiques ;
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - incendie et évacuation des locaux de travail

